

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

L'An deux mil vingt et deux
Le 12 juillet
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
05/07/2022
Date d'affichage :
12/07/2022

Présents : Mrs Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER,
Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD-
SURDON Guillaume, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON
Denis

Absents : Mme MARTIN Chloé, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme
LOCATELLI Sandrine, M. GRIGIS Vincent

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de
procéder à l'embauche d'une employée pour assurer la continuité du travail
administratif du secrétariat de mairie suite au départ en retraite de l'agent
titulaire au 31/08/2022.

Il propose qu'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée de 2 ans
(du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024) soit établi pour un temps de travail
de 32 h par semaine.

Monsieur le Maire propose que Mme Giroud Chloé en contrat
d'apprentissage depuis 2 ans, soit nommée pour ce contrat.

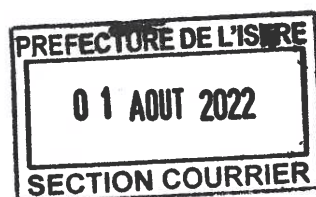
Mme GIROUD Chloé sera rémunérée sur la base de 12 € 50 brut/heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ces propositions et
autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires pour ce dossier.

**CONTRAT A DUREE
DETERMINEE
GIROUD Chloé**



Pour copie conforme,
Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



RECEIVED
MAY 1901
SAC. OF COURTESY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

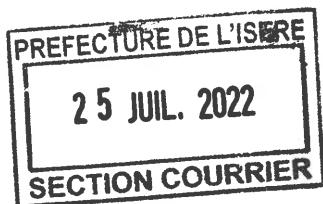
Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

L'An deux mil vingt et deux
Le 12 juillet
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
05/07/2022
Date d'affichage :
12/07/2022

Présents : Mrs Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER,
Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD-
SURDON Guillaume, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON
Denis

Absents : Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme
MARTIN Chloé, GRIGIS Vincent



Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire
d'embaucher Mr Julien Gentil, pour une durée de travail estimée à trente-
cinq heures par semaine en tant qu'adjoint technique.

**CONTRAT OCCASIONNEL
JULIEN GENTIL**

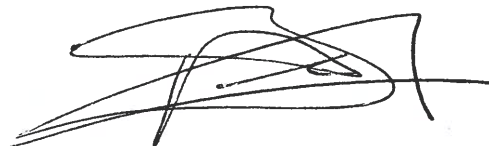
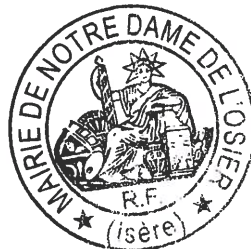
Mr Julien Gentil et la commune de Notre Dame de l'Osier ont signés un
contrat à durée déterminée (besoin occasionnel) pour la période du 1^{er} août
2022 au 31 octobre 2022.

Mr Julien Gentil sera rémunéré sur la base du S.M.I.C horaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ces propositions et
autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé
les membres présents.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



2022/39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2022

PRESENTS : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, JOUVE Jean-Christophe, VINSON Denis, ODOIX Raymonde, BARD-SURDON Guillaume, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia,
ABSENTS : RAVIER Marie-Noëlle, GRIGIS Vincent, MARTIN Chloé, LOCATELLI Sandrine

**OBJET : Demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique
Programme ISERENOV**

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE à TE38.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal que la commune de Notre Dame de l'Osier sollicite l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant : Raccordement du bâtiment « Bon Rencontre » à un réseau de chaleur

Monsieur le Maire précise que l'aide financière est conditionnée à la cession à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux.

Il précise également que TE38 pourra faire des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux objectifs du PNCEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet, «Raccordement du bâtiment « Bon Rencontre » à un réseau de chaleur» ;
- De demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-deux
En exercice : 11 Le 12 juillet
Présents : 7 Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère)
Votants : 7 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la
Date de convocation : présidence de Mr BRICHET-BILLET Alex
05/07/2022
Date d'affichage : Présents : Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, JOUVE Jean-
12/07/2022 Absents : LOCATELLI Sandrine, RAVIER Marie-Noëlle, GRIGIS
Vincent, MARTIN Chloé

Déposée le :

Monsieur rappelle à l'assemblée la délibération 2016/55 du 20 décembre 2016 instituant le RIFSEEP (Indemnité de Fonction et Sujétion attribuée aux salariés de la Fonction Publique).

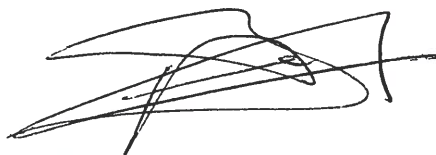
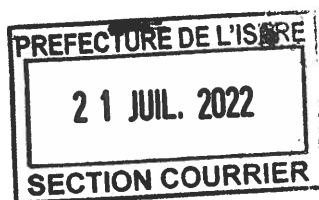
Prime départ à la retraite dans le cadre du RIFSEEP

Il fait part au Conseil Municipal qu'il souhaite accorder dans ce cadre une prime à Mme VEYRET Michèle pour son départ à la retraite le 31 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, fixe cette indemnité à 1 000 € et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

L'An deux mil vingt deux
Le 12 juillet
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
05/07/2022
Date d'affichage :
12/07/2022

Présents : M. Alex BRICHET-BILLET, M. Michel CARRIER,
Mme ODOIX Raymonde, M. JOUVE Jean-Christophe, M. GRIGIS
Vincent, M. BARD-SURDON Guillaume, Mme CROSSON-
PETMEZAKIS Isalia,
Absents excusés : Mme RAVIER Marie-Noëlle Mme LOCATELLI
Sandrine M. GRIGIS Vincent, Mme MARTIN Chloé

**Modification du
Contrat de travail à
durée indéterminée
pour assurer la
surveillance et le
service de la cantine
scolaire**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il souhaite poursuivre et
modifier le contrat de travail de Mme AIELLO Simone qui assure la
surveillance et le service de la cantine scolaire.

Les horaires passeront à 11 heures 00 minutes/semaine à partir du 1^{er}
septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette
proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat
et tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet du mois de juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier, s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BRICHET-BILLET Alex, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2022

PRESENTS : BRICHET-BILLET Alex, JOUVE Jean-Christophe, CARRIER Michel, ODOIX Raymonde, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON Denis, BARD-SURDON Guillaume
ABSENTS : RAVIER Marie-Noëlle, GRIGIS Vincent, MARTIN Chloé, LOCATELLI Sandrine

OBJET : Mutualisation et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de Territoire d'Énergie Isère (TE38), consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Afin de pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune doit :

- Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Énergie,
- S'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- Charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails techniques et administratifs.

A défaut, il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2016, TE38 recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le 1^{er} janvier 2018 marque le début de la 4^{ème} période pluriannuelle d'obligations de CEE fixée par l'Etat depuis le début du dispositif. Sa mise en œuvre repose sur de sensibles modifications de procédure de dépôt des dossiers.

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par TE38, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir). La procédure la plus adaptée sera proposée par TE38 sachant que ces procédures ne se différencient qu'en fonction de leurs délais. Quoiqu'il en soit, le principe de la valorisation financière au bénéfice de la collectivité repose sur une règle commune, exposée dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe (article 6).

Outre cet aspect, cette convention pluriannuelle, à établir entre TE38 et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE à TE38. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés ne peuvent plus être revendiqués par une autre collectivité ou un autre organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention, et à fournir à TE38 tous les documents nécessaires à son exécution.
- Donne mandat à TE38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Transmise en Préfecture / Sous-préfecture de _____, le _____ 20__.



SECTION COURRIER
3-1-1011 2022
PRÉFECTURE DE LISIÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers
En exercice : 11

L'An deux mille vingt-deux
Le 12 juillet

Présents : 7
Votants : 7

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de convocation :
05/07/2022
Date d'affichage :
12/07/2022

Présents : BRICHET- BILLET Alex, CARRIER Michel, ODOIX Raymonde, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON Denis, BARD-SURDON Guillaume, JOUVE Jean-Christophe

Absents : GRIGIS Vincent, RAVIER Marie-Noëlle, LOCATELLI Sandrine, MARTIN Chloé

Objet :

DEMATERIALIZATION DES ACTES EN PREFECTURE



Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une proposition de dématérialisation des envois des Actes en Préfecture.

Il précise à l'assemblée que la signature d'une convention est nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise le recours à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité,
- valide suite à une procédure de sélection d'un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, le choix de l'entreprise JVS Mairistem,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention @ctes avec les services de la Préfecture et à signer tous documents liés à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



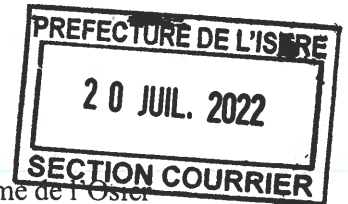
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11

L'An deux mille vingt-deux
Le 12 juillet 2022

Présents : 7
Votants : 7

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.



Présents : BRICHET- BILLET Alex, CARRIER Michel, ODOIX Raymonde, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON Denis, BARD-SURDON Guillaume, JOUVE Jean-Christophe

Absents : RAVIER Marie-Noëlle, GRIGIS Vincent, MARTIN Chloé, LOCATELLI Sandrine

Date de convocation : 05/07/2022, Date d'affichage : 12/07/2022

Objet :

RACCORDEMENT BATIMENT COMMUNAL BON RENCONTRE AU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il envisage le raccordement au réseau de chaleur bois énergie du bâtiment communal « Bon Rencontre ».

Ce réseau de chaleur sera alimenté à 100% par une chaudière bois énergie, bénéficiant d'un taux de TVA réduit (5.5%).

A cet effet, un contrat précisant les modalités de ce raccordement est établi.

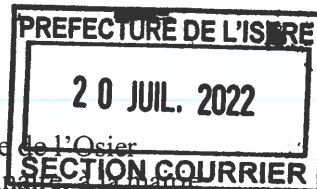
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce projet et autorise M. le maire à signer tout document nécessaire pour ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



PREFECTURE DE LISIERS
SECTION COURRIER
12 MAR 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

L'An deux mil vingt et deux

Le 12 JUILLET

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
05/07/2022
Date d'affichage :
12/07/2022

Présents : Mrs Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, M. JOUVE
Jean-Christophe, Mme ODOIX Raymonde, M. BARD-SURDON
Guillaume, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, M. VINSON Denis

Absents : Mme LOCATELLI Sandrine, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme
MARTIN Chloé, M. GRIGIS Vincent

**SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC
ENEDIS**

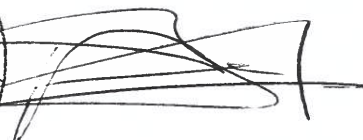
M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire
de signer une convention de servitudes en trois exemplaires avec la société
ENEDIS.

Cette convention concerne les parcelles C 942 et C 714 au lieu-dit « Les
Mouilles » et porte le numéro d'affaire Enedis : DA24/052442 COM – DO
LIGNE BT – FONCIPROM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et
autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents
nécessaires à ce dossier.

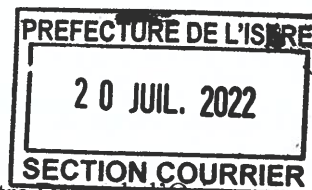
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET

SECTION COURRIER
18 03 1977
REPECTURE DE LISIARE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

L'An deux mil vingt et deux
Le 12 juillet

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
05/07/2022
Date d'affichage :
12/07/2022

Présents : BRICHET- BILLET Alex, CARRIER Michel, ODOIX
Raymonde, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON Denis, BARD-
SURDON Guillaume, JOUVE Jean-Christophe

Absents : GRIGIS Vincent, RAVIER Marie-Noëlle, LOCATELLI
Sandrine, MARTIN Chloé

**DEVIS
HORIZON LINE
INFINITY**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du
devis de l'entreprise JVS Mairistem, concernant la nouvelle version
du logiciel de comptabilité, d'Etat Civil et de gestion du personnel.

Cette nouvelle version se présente sous forme d'abonnement via le
web.

La première année, le devis comprenant des frais d'accompagnement
personnalisé s'élève à : € 3290 HT
Les années suivantes, le coût s'élève à : 2320.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette
proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents
nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

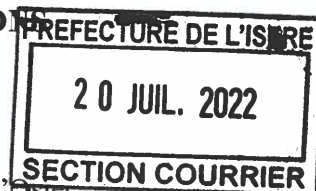


POUR COPIE CONFORME

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

Le 12 juillet 2022

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
05/07/2022
Date d'affichage :
12/07/2022

Présents : Mrs Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER,
M. JOUVE Jean-Christophe, Mme Raymonde ODOIX, VINSON
Denis, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, M. BARD-SURDON
Guillaume

Absents : Mme LOCATELLI Sandrine, Mme RAVIER Marie-Noëlle,
M. GRIGIS Vincent, MARTIN Chloé

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de
procéder à une étude de projet géotechnique pour définir des
travaux de renforcement du sol de la Basilique de la commune.

Il présente à cet effet, à l'assemblée un devis de la société EGSOL
Dauphiné Savoie de Gières d'un montant de 9 880 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette
proposition et autorise le maire à signer tous documents relatifs à
cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et
ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



**ETUDE DE PROJET
GEOTECHNIQUE POUR LA
BASILIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de
conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7
Date de
convocation :
05/07/2022
Date d'affichage :
12/07/2022

L'An deux mille vingt-deux
Le 12 juillet

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET-BILLET Alex

Présents : Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, JOUVE Jean-Christophe, ODOIX Raymonde, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON Denis, M. BARD-SURDON Guillaume

Absents : LOCATELLI Sandrine, RAVIER Marie-Noëlle, GRIGIS Vincent, Mme MARTIN Chloé

Déposée le :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'attribution de subventions et cotisations pour l'année 2022 aux associations et organismes suivants :

Subventions aux
associations

- | | | |
|------------------------------------|-----------|-------------|
| • ACCA | 230.00 € | cpte 6574 |
| • AFIPAEIM | 150.00 € | cpte 6574 |
| • AMICALE.COM | 674.70 € | cpte 6574 |
| • ESPACE NATURE ISERE | 180.00 € | cpte 6574 |
| • COOPERATIVE SCOLAIRE | 400.00 € | cpte 65737 |
| • CCAS | 3000.00 € | cpte 657362 |
| • Comité des fêtes | 500.00 € | cpte 6574 |
| • Spectacle TERO LOKO Grand marché | 400.00 € | cpte 6574 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces attributions et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

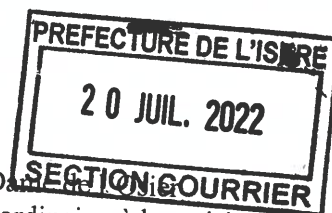
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



SECTION COURRIER
1001 1001
PREFECTURE DE LISIERS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

L'An deux mil vingt-deux
Le 12 juillet
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
05/07/2022
Date d'affichage :
12/07/2022

Présents : Mrs Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, JOUVE Jean
Christophe, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme ODOIX Raymonde, Mme
BARD-SURDON Guillaume, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia
Absents : Mme LOCATELLI Sandrine, Mme RAVIER Marie-Noëlle, M.
GRIGIS Vincent, Mme MARTIN Chloé

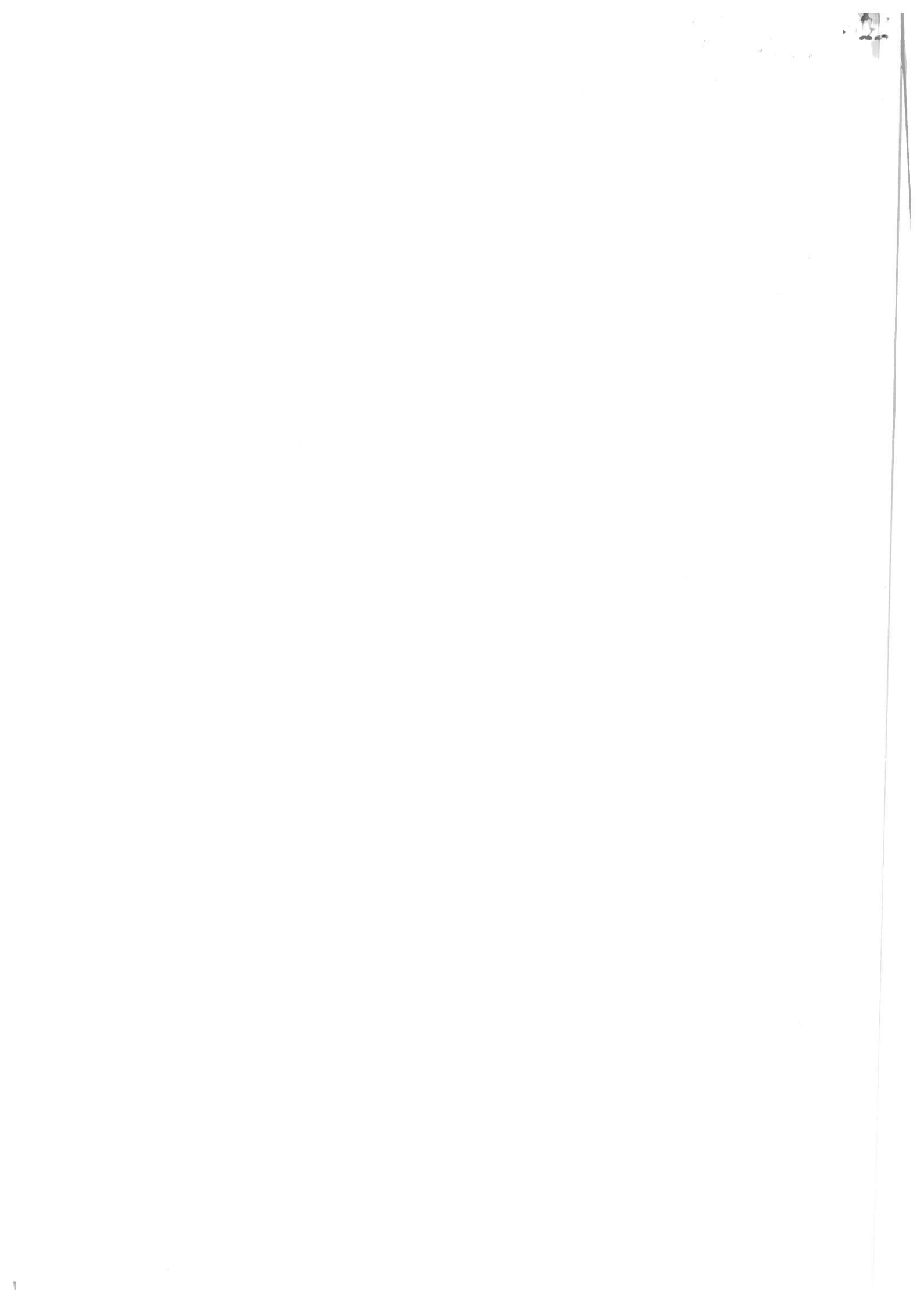
**TAXE
D'AMENAGEMENT
4.5%**

**A compter du
01/01/2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération
en date du 25 novembre 2014 fixant le taux de la taxe
d'aménagement à 3 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de porter ce
taux à 4.5 % et d'accorder les exonérations suivantes :

- exonérations de plein droit : les constructions et aménagements
destinés au service public, les constructions aidées (PLAI), les
locaux agricoles, les aménagements prescrits par un PPR, la
reconstruction de locaux sinistrés, la reconstruction à l'identique
d'un bâtiment détruit ou démolit depuis moins de dix ans, les
constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m².
- le code prévoit un abattement de 50 % sur la valeur forfaitaire
pour certaines constructions : les locaux d'habitation et
d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat hors PLAI, les
100 premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation
principale, les locaux à usage industriel, les locaux à usage
artisanal, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant
l'objet d'une exploitation commerciale, les parcs de
stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation
commerciale.
- Décision d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9
du code de l'urbanisme :
 - Les logements sociaux (habitation et hébergement) ainsi que
leurs annexes bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat hors PLAI,
- Décision d'exonérations partielles suivantes en application de
l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 - 50 % de la surface excédant 100 m² pour les constructions à
usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro
renforcé (PTZ+)
 - 50 % pour les commerces de détail d'une surface de vente
inférieure à 400 mètres carrés.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

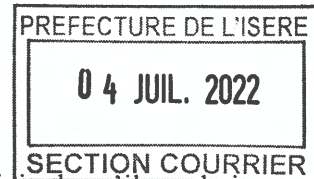
Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'An deux mil vingt-deux
Le 3 mai
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
26/04/2022
Date d'affichage :
03/05/2022

Présents : Mrs Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, M. JOUVE
Jean-Christophe, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme ODOIX Raymonde,
Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia,
M. GRIGIS Vincent, M. VINSON Denis, BARD-SURDON Guillaume

Absents : Mme MARTIN Chloé



**EMPLOI
DE JEUNES
POUR L'ETE**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il souhaite procéder à
l'emploi de jeunes de 16 à 18 ans, domiciliés sur la commune, durant
le mois de juillet afin de soutenir les employés communaux face aux
nombreuses tâches d'été (espaces verts, peinture, rangement, etc...),
pour une semaine chacun et ils seront rémunérés au smic.

10 jeunes se sont proposés dont la liste suit :

- CORRE Valentin employé du 04 au 08 juillet 2022
- ROBERT Lola, employée du 04 au 08 juillet 2022
- WCISLO Lorine, employée du 01 au 05 août 2022
- AMIEUX Sarah, employée du 25 au 29 juillet 2022
- CELAUDON Flavie, employée du 04 au 08 juillet 2022
- PENIN Syriane, employée du 18 au 22 juillet 2022
- MEYER GUENEGO Noé, employé du 8 au 12 août 2022
- FERROUILLAT Noah, employé du 01 au 05 août 2022
- ARLAUD Elise employée du 18 au 22 juillet 2022
- RIVERO Bastien employé du 25 au 29 juillet 2022

Le Maire propose au conseil municipal, de conclure avec ces jeunes,
un contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette
proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents
nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le 04^{ème} mois et an que ci-dessus.



Pour copie conforme,
Le Maire
Alex BRICHET-BILLET

